

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

WT/DS10/4

1er août 1995

(95-2280)

JAPON - TAXES SUR LES BOISSONS ALCOOLIQUES

Acceptation par le Japon des demandes de participation aux consultations présentées
au titre de l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des
différends par les Etats-Unis et les Communautés européennes

Par une communication datée du 19 juillet 1995, le Japon a informé l'Organe de règlement des différends qu'il avait accepté les demandes présentées par les Etats-Unis (WT/DS10/2) et par les Communautés européennes (WT/DS10/3) en vue de participer aux consultations que le gouvernement canadien a demandé à avoir avec le Japon (WT/DS10/1).